

# Le Combat Social FO 49

Mensuel d'informations de l'Union Départementale cgt-Force Ouvrière de Maine et Loire

Numéro 3-2017 (mars 2017)

## Sommaire

- 2 L'éditorial de Catherine Rochard
- 3 Meeting intersyndical du 28 février à Angers
- 4 Journée du 7 mars : un indéniable succès
- 5 Discours de Denis Basset à l'issue de la manifestation
- 6 Avant de «rendre les clés» le gouvernement précipite les mauvais coups
- 7 Appel à la grève au CE-SAME
- 8 & 9 Images de la manifestation du 7 mars
- 10 Chômage : augmentation toutes catégories confondues
- 11 Le projet d'ordonnance sur la mobilité des fonctionnaires
- 12 programmes de fillon et macron sur la protection sociale
- 13 AG du Bâtiment
- 14 AG des Transports et des Organismes sociaux
- 15 Résultats des TPE
- 16 Affiche pour le meeting du 22 mars

LE COMBAT SOCIAL FO 49

Prix : 1 €

Imprimé à  
l'Union Départementale  
Force Ouvrière  
de Maine-et-Loire

14, place Louis Imbach  
49100 ANGERS

Tel : 02 41 25 49 60

[www.fo49.fr](http://www.fo49.fr)

Inscrit à la CPPAP n°  
0720S07442

**Directrice de publication :**  
**Catherine ROCHARD**





# L'éditorial de Catherine Rochardeau

**L**e 7 mars, 35 000 manifestants, dont 15 000 pour FO ont défilé à Paris entre Denfert-Rochereau et la place Vauban. Cette manifestation initiée par les fédérations FO, CGT et SUD, Santé et Action sociale, a été soutenue par la fédération FO de l'enseignement qui appelait, comme les fédérations FO et CGT de l'énergie, de la Sécurité sociale, la fédération FO de l'équipement et des transports, les collectivités territoriales FO et CGT, à la grève.

De nombreuses unions départementales FO et CGT ont soutenu et appelé les militants de l'interprofessionnel à rejoindre cette mobilisation.

Cette journée de grève et de manifestation au beau milieu de la campagne présidentielle, a permis de réaffirmer l'ensemble des revendications notamment dans la fonction publique et en premier lieu, dans l'hospitalière.

La plupart des principaux candidats à l'élection présidentielle ne remettent pas en cause la loi TOURAINE, pas plus que la loi BACHELOT dont les objectifs affirmés sont la réalisation d'économies via les restructurations, les fermetures de services, les suppressions de postes et de lits.

Pratiquement tous les candidats ont dans leur viseur, la diminution voire la disparition de pans entiers de la fonction publique. L'actuel gouvernement vient de sortir du chapeau un projet d'ordonnance mettant en œuvre la mobilité entre les différentes fonctions publiques, ce qui porterait un coup sans précédent, au statut de la fonction publique (voir l'article à ce sujet page 10).

Ce qui est aussi à l'ordre du jour dans cette campagne, c'est la destruction de la protection sociale et en premier lieu

de la Sécurité sociale. Au jeu des allègements de charges, et sous le prétexte fallacieux de donner du pouvoir d'achat aux salariés, on veut en finir avec le salaire différé, c'est-à-dire avec la solidarité ouvrière cristallisée, étatiser la protection sociale pour la privatiser ensuite plus facilement (lire à ce sujet l'article page 12).

La préservation de la Sécurité sociale sera un enjeu pour tous, après l'élection présidentielle. Pas un salarié, pas un chômeur, pas un retraité ne remet en cause cette grande idée de la Sécurité sociale, « cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins ».

En matière de retraites, le candidat Fillon annonce un report à 65 ans de l'âge de départ, Macron une fusion de tous les régimes de retraite, la mise en œuvre des comptes notionnels (le montant de la retraite diminue lorsque la durée de vie statistiquement prévisible augmente).

La question de l'assurance-chômage est aussi au cœur des programmes. La plupart s'accordent sur sa remise en cause, qui peut aller jusqu'à la privatisation de pans entiers de celle-ci.

Pour tous ceux-là, ce qui est intolérable c'est le paritarisme, la gestion par les patrons et les salariés de 150 milliards d'euros qui échappent ainsi au contrôle de l'état.

La quasi-totalité des candidats annonce la fin des 35 h, avec une application zélée, voire un approfondissement de la loi Travail. Quant à celui qui évoque une éventuelle réduction du temps de travail, il la couple avec un revenu minimum universel. 32 heures peut-être, mais sûrement pas payées 35!

Au sujet de la loi El Khomri qui aurait dû

s'appeler MACRON 2, ils sont nombreux ceux qui veulent l'approfondir, ou au moins, pour un autre, la « réaménager ». L'abrogation? Une fois passée l'épreuve des primaires, Hamon ne l'évoque plus.

Toute cette politique, lesdits candidats ont en ligne de mire, le 1er trimestre de leur quinquennat pour la mettre en œuvre.

Mais à lire ou entendre les « commentateurs officiels » (les éditorialistes des médias qui « font autorité », les économistes et autres spécialistes) tous s'interrogent : comment cela sera-t-il possible? L'année 2016 et le combat contre la loi Travail sont dans toutes les mémoires. Les salariés, et ils l'ont prouvé une fois de plus le 7 mars, n'acceptent pas et se mobilisent, avec leurs organisations syndicales indépendantes pour résister à cette offensive contre les conquêtes sociales.

C'est dans cette perspective que le meeting départemental intersyndical du 22 mars revêt un caractère important.

En pleine campagne électorale, il s'agit de réaffirmer avec la CGT, la FSU et Solidaires, notre volonté de tout mettre en œuvre pour combattre et préserver l'essentiel de nos droits.

Pour gagner sur tous ces aspects, nous n'avons pas d'autres choix que d'aider à la mobilisation des salariés, qu'ils soient actifs, chômeurs ou retraités.

Plus que jamais, ne ménageons pas notre peine pour renforcer nos implantations, pour en créer de nouvelles et convaincre que la voie à suivre c'est celle du syndicalisme libre et indépendant qu'est Force Ouvrière.

Catherine ROCHARD

# L'évènement

## Grève et manifestation du 7 mars : l'avertissement !

### Meeting régional du 28 février à Angers : un meeting de combat pour préparer le 7 mars



Après Strasbourg (9 février) et Toulouse (23 février), les fédérations syndicales FO, CGT et SUD de la santé et du social ont pris l'initiative d'un meeting, avec pour objectif de mobiliser en vue de la journée de grève et de manifestation nationale du 7 mars, pour la défense de l'hôpital, de l'action sociale et du service public.

Denis Basset, de la Fédération des services publics et de santé FO (FSPS-FO), devant les deux cents personnes, a déclaré que le « **7 mars la mobilisation et la démonstration de force des hospitaliers sera la réponse aux pouvoirs pu-**

**blics face aux attaques sans précédent contre la santé publique et ses personnels** », précisant qu'il y aura aussi « un après 7 mars » et que « FO prendra toutes ses responsabilités ».

Une allusion directe à l'avertissement que constituera la grève du 7 mars à ceux qui gouverneront la France après les élections présidentielles.

### Des médecins hospitaliers mobilisés aux côtés des personnels

Les médecins hospitaliers du Syndicat

national des médecins hospitaliers FO (SNMH-FO) sont aussi de la partie, avant et après le 7 mars. Le 28 février, ils ont dénoncé dans un communiqué « les conditions d'accueil et de sécurité sanitaire faite aux patients ». Depuis plusieurs mois, ils ont lancé l'alerte dans plusieurs établissements hospitaliers, comme à l'hôpital de Voiron (Isère), à la cité sanitaire de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) ou encore au sein de l'établissement psychiatrique Le Vinatier, dans la région lyonnaise.

### Dégradation des conditions de travail

Christian Noguera, coordinateur régional FO-Santé privée pour les Pays de la Loire, a rappelé que dans les établissements de santé privés, « **les restrictions budgétaires décidées par le gouvernement s'appliquent** » aussi. Conséquences : des suppressions de postes, le non-renouvellement de CDD, des mutations autoritaires et une dégradation des conditions de travail.



## >> Des revendications salariales

La problématique est aussi salariale. Ainsi, dans la convention collective dite 51, qui couvre les salariés des établissements privés de santé à but non lucratif et notamment des maisons de retraite, quatre coefficients restent en dessous du SMIC, qui représentent pas moins de quarante-deux métiers.

## Défendre les conventions collectives

Pascal Corbex, secrétaire général de la fédération FO de l'Action sociale, a exprimé l'urgence à défendre et améliorer toutes les conventions collectives existantes. Il a également rappelé que la mobilisation du 7 mars s'inscrivait dans la suite du combat contre la loi Travail.

Une autre réunion publique devait se tenir à la Bourse du travail à Paris le 2 mars, avant l'action nationale du 7 mars qui rassemblera les mécontentements et les revendications des hospitaliers et agents de l'action sociale auxquels se joindront de nombreux secteurs professionnels, dont la fonction publique territoriale et la Sécurité sociale, lors d'une manifestation nationale à Paris.

# Journée du 7 mars : un indéniable succès !

« **N**ous ne lâcherons rien ! », c'est en ces termes que Luc Delrue, secrétaire fédéral de la branche Santé de la fédération Force Ouvrière des Services publics et de santé a ouvert les prises de parole qui se sont tenues à l'issue de la manifestation natio-

nale à Paris ce mardi 7 mars qui a réuni plus de 35 000 manifestants.

Si la manifestation a été massive, la grève l'a été aussi.

Compte-rendu.



Cette grève du 7 mars a été une « mobilisation d'ampleur », comme le titre le quotidien « Le Monde » : 35 000 manifestants ont défilé dans les rues parisiennes, dont un important cortège de Force Ouvrière et plus de 200 militants FO de Maine-et-Loire.

Les revendications des camarades hospitaliers, de la santé privée et de l'action sociale étaient au cœur de la mobilisation : abrogation des lois Bachelot et Touraine, arrêt des GHT

Mais en lien direct avec celles-ci, il s'agissait également de la défense de la Sécurité sociale et de tous les services publics, de l'augmentation générale des salaires, de la création des postes nécessaires et de la défense de toutes les garanties collectives, impliquant l'abrogation de la loi Travail.

À quelques semaines des élections présidentielles, tandis que les programmes électoraux s'inscrivent de manière plus

**« Élections ou pas, la défense de nos établissements et de nos emplois vaut bien une grève »**

ou moins assumée dans la lignée du quinquennat Hollande, cette grève constitue un avertissement à tous les candidats à la présidence de la République.

Recevant une délégation intersyndicale FO-CGT-Sud le matin même de la manifestation nationale, les représentants de l'actuel gouvernement ont osé accuser les syndicalistes de faire le jeu des « aventuriers » pour les prochaines élections présidentielles. Pour ces gens-là, toute honte bue, revendiquer, manifester et faire grève, c'est « instrumentaliser

le mécontentement ».

Mais nous ne nous laisserons pas intimider. « Camarades, élections ou pas, la défense de nos établissements et de nos emplois vaut bien une grève », a affirmé à juste raison Denis Basset, secrétaire général de la branche santé de la FSPS-FO.

Grève et manifestation qui sont un avertissement certes à l'actuel gouvernement pour les quelques semaines qui lui restent à vivre, mais aussi au prochain gouvernement. Les grévistes, les manifestants indiquent : nous sommes là, avec nos organisations syndicales, mobilisés, car nous refusons la remise en cause de nos droits, de nos statuts, de nos missions, de notre Sécurité sociale, des services publics qui sont pour nous autant d'acquis arrachés par la lutte de classe, au cours de décennies de combat. Si la manifestation a été massive, la grève l'a été aussi dans de nombreux hôpitaux. >>>

>> La situation de tension extrême à laquelle sont exposés les hospitaliers, leur volonté de résistance et de reconquête de leurs droits, a conduit à des taux de grévistes importants, allant

comme à La Roche-sur-Yon jusqu'à 70 % selon la direction elle-même!

Le 7 mars, c'est l'axe de résistance, construit durant la bagarre pour le retrait puis l'abrogation de la loi Travail,

malgré tous les obstacles posés par ceux qui voudraient encamisoler le mouvement ouvrier dans une trêve revendicative, qui a réaffirmé sa force et son indépendance!

## Discours de Denis Basset à l'issue de la manifestation (extraits)



**Denis Basset dans la manifestation du 7 mars (au centre)**

**Denis Basset est secrétaire général adjoint de la fédération FO des services publics et de santé. Il est intervenu au nom de sa fédération à l'issue de la manifestation nationale**

Cher(e) s Camarades, Cher(e) s Collègues, Cher(e) s Ami(e) s, tout d'abord je voudrais vous remercier parce que nous sommes 35 000 aujourd'hui à Paris à avoir répondu à l'appel des Fédérations de la santé et de l'action sociale publique et privée FO, CGT, SUD

Nous sommes fiers de ce que nous avons fait avec Mireille STIVALA (CGT), avec Jean VIGNES (SUD), car nous avons préparé cette journée de grève depuis le 8 novembre 2016 et bien avant, grâce à la construction de l'action commune sur la base de revendications claires.

Pour dire : assez de fermetures de lits, de services, d'établissements hospitaliers, sociaux et médico-sociaux! Assez de suppressions de postes de travail dans les hôpitaux, les Services publics, et les établissements privés! Assez du

blocage des salaires dans la Fonction publique, comme dans le Privé, qui organise la paupérisation, le découragement des agents de nos services!

Pour décider et c'est très important, comme nous l'avons fait le 8 novembre 2016 la grève et la manifestation nationale à Paris, devant le ministère de la Santé.

Et pourtant que n'avons-nous pas entendu? « ce n'est pas le moment... », ou encore « à trop revendiquer, vous faites le jeu des aventuriers... ». Nous serions un facteur de déstabilisation pendant cette période dite électorale?...

Décidément ceux qui nous gouvernent ne comprennent pas, ou feignent de ne pas comprendre, qui nous sommes :

On ne choisit pas de se confronter à la maladie, à la souffrance humaine, à la mort pour faire carrière

On ne choisit pas par hasard de travailler dans la fonction publique hospitalière comme dans le secteur social et médico-social du public comme du privé, quel que soit son grade et son métier, médecin, infirmiers, aides-soignants, ASH, personnels administratifs et ouvriers.

Les personnels se refusent et se refuseront de plus en plus à choisir les malades qu'il ne faut pas soigner, qu'il ne faut pas hospitaliser pour tenir les dépenses publiques dans le cadre des fameux 3 % des déficits publics au nom du pacte de responsabilité et des 3,5 milliards d'économies imposées à nos secteurs.

...

Alors mes chers amis, mes chers collègues, mes chers camarades ce n'est pas parce qu'il y a des élections présidentielles en France que nous nous laisserons impressionner. Et impressionner par quoi?

Par des candidats qui pour les uns au mieux s'acharnent à répéter qu'ils continueront les GHT, les lois Bachelot et Touraine? Le blocage des salaires des agents de la fonction publique comme du privé?

Et qui, pour les autres promettent qu'ils chercheront à aller plus loin encore dans les coupes budgétaires?

Nous savons bien qu'élections ou pas, nous ne pouvons compter que sur nous, personnels médicaux et non médicaux avec leurs organisations syndicales.

Nous ne pouvons compter que sur nos camarades, nos collègues, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique d'État, de la Sécu qui ont les mêmes revendications que nous.

Bref sur la Classe Ouvrière organisée dans ses organisations syndicales qui ont décidé dans le prolongement du combat uni contre la loi El Kohmri avec toutes ses conséquences non seulement pour le secteur privé avec l'inversion de la hiérarchie des normes, mais aussi pour le secteur public, dont cette même loi El Khomri, avec les GHT, se propose d'accélérer le démantèlement.

Quant à l'accusation suprême « **qu'à trop revendiquer, qu'à faire la grève et à manifester aujourd'hui nous ferions le jeu des aventuriers, que nous chercherions à instrumentaliser le mécontentement...** ». Alors là c'est l'hypocrisie la plus complète.

Ce sont eux qui bloquent les salaires, ce sont eux qui précarisent les personnels en multipliant les attaques contre le statut et les conventions collectives et en organisant aujourd'hui dans les services avec les restructurations et les fermetures, la mobilité forcée! Et c'est nous qui serions des aventuriers?

Nous sommes des salariés qui défendons la santé publique et la protection sociale collective, et nous ferions le jeu de nous ne savons pas qui, pour nous ne savons pas quoi?

...

Nous le disons clairement, ce ne sont pas 17 Directeurs généraux des ARS, 135 Directeurs généraux des GHT, ce ne sont pas ces 152 mercenaires sous la houlette d'un ministre quel qu'il soit, qui suffiront à arrêter la colère, la détermination, la volonté de rester ce >>>

>> que nous sommes, des soignants attachés à la Sécurité sociale, à l'Hôpital Public, aux structures sociales et médico-sociales publiques et privées. Nous sommes en état de légitime défense, l'Hôpital Public, la Sécurité sociale valent bien une grève.

Nous allons les arrêter!

Nous allons les bloquer!

... Par la grève, par la manifestation nationale nous avons ouvert une perspective.

Camarades, seuls, hôpital par hôpital, établissement par établissement quel

que soit notre secteur, nous le savons bien, c'est eux qui gagnent.

Unis, personnels médicaux, personnels non médicaux, organisations syndicales indépendantes des pouvoirs publics et des partis, nous allons aider notre classe à gagner, à sauver la Sécu, à sauver l'Hôpital Public, la Fonction publique ses agents, comme les personnels du secteur social et médico-social.

Camarades, élections ou pas, la défense de nos établissements et de nos emplois, vaut bien une grève.

Nous sommes là aujourd'hui, nous

serons là demain, nous ne lâcherons rien, cela vaut pour ce gouvernement comme pour le prochain, quel qu'il soit.

**Et s'ils refusent de répondre à nos revendications, nous appellerons dans tous les établissements les personnels à se réunir en assemblée générale pour débattre des modalités d'actions, de la grève et de sa reconduction.**

Vive les revendications!

Vive l'action commune!

Vive l'indépendance syndicale!

## À la suite du 7 mars, FO et CGT appellent à la grève au CHS Cesame

**Nos camarades du syndicat du Centre de Santé Mentale Angevin (CESAME) communiquent :**

« En 2016 la Direction annonçait un plan de suppressions de postes au CESAME, 21 au total, dont la moitié dans les services techniques, administratifs et logistiques.

A ce jour, 5 postes ont déjà été supprimés aux services techniques. Les perspectives budgétaires pour 2017 ne sont pas plus réjouissantes, et l'absence de communication de la Direction ne nous rassure pas.

C'est dans ce contexte d'austérité budgétaire sans précédent que se met en place le projet d'établissement. Quels seront les effectifs au CESAME demain ?

Le projet d'établissement prévoit des suppressions de lits dans les secteurs adultes, pour redéployer des effectifs vers les prises en charge ambulatoires. A ce jour, la majorité des infirmiers, aides-soignants et Agents de Service ont reçu une fiche de vœux quant à de futures affectations dans de nouveaux services.

Un tel changement engage l'avenir professionnel de plusieurs centaines d'agents de l'établissement. Nous estimons que les conditions ne sont pas réunies pour que les agents puissent se déterminer en connaissance de cause.

Avec la CGT, nous avons réuni les personnels en assemblée générale, deux

jours après le 7 mars. L'assemblée générale a rassemblé plus de 110 collègues. Au cours de celle-ci, des questions qui restent sans réponse à ce jour ont émergé :

Quels effectifs dans chaque structure intra (au sein de l'établissement NDLR) et extra 7 (le Cesame dispose d'implantations extérieures au siège NDLR) ?

Quels roulements, quelle organisation du travail, quel projet ?

Combien de postes seront réellement redéployés, combien seront supprimés ?

Quels professionnels et dans quelles proportions ? (Quels seront les ratios infirmiers/aides-soignants, combien d'ASHQ [agents de service hospitaliers qualifiés — NDLR] ?

Qu'en est-il des psychologues, des assistants sociaux, des ergothérapeutes, des A.M.A. [Assistants Médico-Administra-

tifs — secrétaires médicaux — NDLR]... ?

Quel devenir pour les patients au long cours qui n'auront pas de place en Unité de Réhabilitation Psychosociale ?

Quelles spécificités sectorielles dans la nouvelle organisation de pôles avec des fiches de postes uniformisées ?

Quelle place et quel rôle pour les cadres de santé ?

les groupes de travail mis en place sont contraints de se réunir et de réfléchir dans le flou le plus total.

Aucune information ne filtre quant aux moyens dont disposeront les futures structures.

On nous parle sans cesse de travaux, de dates de déménagement, "d'opérations tiroirs", d'objectifs comptables, d'efficacité... Quand va-t-on enfin parler des patients, des soignants, de projets de soins ?

Dans un premier temps on nous >>



Hospitaliers, dont des agents du Cesame, dans la manifestation du 7 mars

>> avait annoncé un début des ré-organisations début 2018, aujourd'hui tout s'accélère. les premiers déménagements sont sensés intervenir dès septembre 2017.

Quel temps va-t-on laisser à des équipes, qui ne sont pas encore constituées à ce jour, pour construire un véritable projet et accompagner les patients de manière satisfaisante ?

Le personnel exige des réponses dans les plus brefs délais.

FO et la CGT appellent les agents à signer massivement la pétition intersyndicale et demande à ce qu'elles soient transmises pour le 16 mars.

- Pour refuser les suppressions de postes dans tous les services du CESAME

- Pour défendre les conditions de travail et de soins

Après avoir boycotté le CTE du lundi 13 mars, les syndicats CGT et FO du CESAME ont déposé un préavis de grève pour le vendredi 17 mars

Les agents se réuniront devant le conseil de surveillance auquel les pétitions intersyndicale circulant actuellement seront remises. »

## Communiqué de l'UD : Soutien aux salariés du cesame !

Le 7 mars, les hospitaliers du Centre de Santé Mentale se sont largement mobilisés (37 % de grévistes) pour combattre la loi Touraine qui impose des restructurations et des économies sans précédent aux établissements de santé.

Pour le C.E.S.A.M.E., en 2016, la Direction a annoncé la suppression de 21 postes dont la moitié pour les services techniques logistiques administratifs. 5 ont d'ores et déjà disparu et va suivre une réorganisation des services, voire des fermetures de services.

Après le 7 mars, FO et CGT avaient décidé d'appeler les agents à une assemblée générale pour discuter de la situation dans l'établissement. Plus de 110 agents ont répondu à cet A.G. le 9 mars 2017. Lors de cette réunion, le personnel a voté le boycott du comité technique d'établissement, et a décidé d'appeler à la grève le vendredi 17 mars, jour du Conseil de surveillance.

Les personnels avec leurs organisations syndicales refusent toutes les suppressions de postes, s'opposent à toutes mesures qui pourraient conduire à la dégradation des conditions de travail et de soins.

Pour les personnels hospitaliers, c'est clair, le 7 mars reste un point d'appui pour poursuivre le combat dans toutes les structures hospitalières afin de préserver les intérêts des patients et des personnels.

Nous l'avons dit, « nous ne lâcherons rien ! ».

L'Union départementale apporte tout son soutien au syndicat FO du C.E.S.A.M.E. et aux agents qui combattent pour préserver l'hôpital public.

Angers le 14 mars 2017

Catherine ROCHARD

**Connectez-vous au site de l'UD : <http://www.fo49.fr>**

14 MARS 2017

### Union Départementale cgt-Force Ouvrière de Maine et Loire

ACCUEIL | QUI SOMMES NOUS | ADHÉRER À FO | CONTACTER L'UD | LES UNIONS LOCALES FO | FORMATIONS | COMBAT SOCIAL FO49 - ARCHIVES | MENTIONS LÉGALES

DERNIERS ARTICLES > [ 5 mars 2017 ] Manifestation nationale du 7 mars : dispositifs pratiques • COMMUNIQUÉS DE L'UD

RECHERCHER...

**LIENS UTILES**

- SITE DE LA CONFÉDÉRATION FO
- Info-Syndicats.fr - INFOS SYNDICALES
- ÉDITORIAUX DE JEAN-CLAUDE MAILLY
- VIDÉOS "LE MONDE DU TRAVAIL"

**L'UD COMMUNIQUE**

COMMUNIQUÉS DE L'UD

**DISCOURS DE DENIS BASSET À LA MANIFESTATION DU 7 MARS 2017**

LES NUMÉROS DU COMBAT SOCIAL FO 49

# Images de la manif



# Festation nationale du 7 mars 2017



## Avant de « rendre les clés », le gouvernement précipite les mauvais coups !

Un projet d'ordonnance gouvernementale visant à modifier les règles de la mobilité des fonctionnaires a fait l'unanimité des organisations syndicales contre lui, — y compris la CFDT! — lors de la réunion plénière du Conseil commun de la fonction publique, lundi 6 mars.

Annick Girardin, ministre de la Fonction publique, qui présidait ce conseil, n'a montré aucune volonté de tenir compte de ce vote en faisant marche arrière. Le gouvernement continue donc sa pratique de passage en force systématique !



Annick Girardin

Parmi les revendications des nombreux autres fonctionnaires qui ont rejoint la mobilisation nationale du 7 mars figurait celle du retrait du projet d'ordonnance gouvernementale destiné à favoriser la mobilité à l'intérieur de chaque fonction publique et entre les trois fonctions publiques.

### Transformer les fonctionnaires en agents polyvalents et interchangeables.

Alors même que le thème des suppressions d'emploi de fonctionnaires ne cesse d'être remis sur le tapis dans le cadre de la campagne aux élections présidentielles, le gouvernement sortant veut — en catastrophe et avant de rendre les clés — modifier le statut général de la fonction publique pour permettre à ses successeurs de déplacer plus facilement les fonctionnaires dont l'emploi serait supprimé.

À l'heure actuelle, la Fonction publique, dans ses trois versants (d'État, hospitalière et territoriale), est organisée de façon à ce que chaque fonctionnaire exerce les missions pour lesquelles il

a été recruté et formé, ce qui est pour pour lui la certitude d'exercer son métier, pour l'usager une garantie de la qualité du service rendu.

Si le poste occupé par le fonctionnaire est supprimé, celui-ci perd l'emploi lié à ce poste, mais il conserve son grade. C'est le principe de séparation du grade et de l'emploi sur lequel repose toute la structure actuelle de la Fonction publique française.

Le grade du fonctionnaire dépend de son ancienneté, son expérience, sa qualification et sa responsabilité, acquises et développées à l'intérieur du corps ministériel dans lequel il a été recruté. Dans la fonction publique territoriale, le corps est appelé cadre d'emploi.

### Faire sauter « le verrou » du statut et instituer la mobilité forcée...!

Ce système protecteur pour les agents comme pour la qualité du service public freine encore considérablement la possibilité de faire faire n'importe quelle tâche à un fonctionnaire dont l'emploi a été supprimé, quant bien même elle

serait très éloignée de ses qualifications d'origine.

C'est précisément ce verrou que le gouvernement cherche à faire sauter aujourd'hui puisqu'il est un frein aux restructurations et aux suppressions massives d'emplois que les candidats à la présidentielle annoncent à grand fracas de chiffres.

Le projet d'ordonnance prévoit ainsi très clairement des passerelles entre au moins deux des trois fonctions publiques. Il stipule en effet que des nominations ou des promotions dans un grade pourront être prononcées pour pourvoir un emploi vacant dans l'un des corps (fonction publique d'État) ou cadre d'emploi (fonction publique territoriale) régi par des dispositions réglementaires identiques.

De plus l'ordonnance modifie le statut général pour les fonctionnaires de l'État en établissant que **le seul changement de service, de département ministériel ou d'établissement public par un fonctionnaire ne constitue plus un changement de la situation de l'intéressé.**

En clair, la « mobilité » du fonctionnaire se réduirait à une mobilité géographique, le changement de cadre d'emploi ou de corps (l'actuelle mobilité fonctionnelle) ne serait plus, lui, considéré comme une mobilité.

Malgré le rejet unanime des organisations syndicales, le ministère de la Fonction publique reste déterminé à poursuivre. L'ordonnance devrait faire l'objet d'une présentation lors du Conseil supérieur de la fonction publique d'État le 23 mars prochain.

Nos camarades de la Fonction Publique restent mobilisés sur le sujet. Des initiatives sont à venir.

À suivre...

## Chômage : augmentation toutes catégories confondues, et explosion des « trappes de précarité »



### Communiqué de la Confédération FO

Les chiffres du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en janvier 2017 sont parus fin février. Ils confirment que, loin de « s'inverser », la courbe du chômage continue de croître. Au total, pour toute la France – DOM inclus – et toutes catégories confondues, on recense ce mois 6,5784 millions de personnes inscrites à Pôle emploi. Sur un mois, le nombre de demandeurs d'emploi a donc sensiblement augmenté.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (tenues de rechercher un emploi et sans activité) a légèrement augmenté sur un mois (+800

personnes) en s'établissant à 3 467 900. Ce sont encore et toujours les plus de 50 ans (+2,8 % sur l'année) qui sont le plus impactés par cette augmentation.

Par ailleurs, le nombre d'inscrits en activité partielle longue (catégorie C : +78 heures travaillées dans le mois) augmente +5,1 % sur un mois, +6,8 % sur l'année. Ceci confirme une précarisation durable dans l'emploi (+6,2 % sur l'année pour les catégories B et C). La légère baisse des demandeurs d'emploi en catégorie B est en réalité largement rattrapée par l'augmentation des demandeurs d'emploi en catégorie C (respectivement, sur trois mois, -9 100 personnes contre +43 200 personnes inscrites). Là encore, les plus de 50 ans sont les plus touchés avec une hausse

de 1,2 % d'inscrits sur le mois et de 11,7 % sur l'année.

Cette tendance est symptomatique d'une explosion des contrats très courts (de moins d'un mois), passés de 1,6 million à plus de 4 millions depuis le début des années 2000. Dans le même temps, des études du CEE (Centre d'études de l'emploi) ont établi que sur les 2 millions de salariés en activité réduite, seuls 8 % accèdent à un CDI! Pour 30 % d'entre eux, c'est le retour à une absence complète d'activité professionnelle. Les effets de l'activité réduite sur le taux d'emploi à 6 ou 12 mois sont nuls.

Alors que les négociations sur l'assurance chômage ont repris et dans un contexte de forte augmentation de l'activité partielle, des contrats courts et d'une précarisation croissante pour tous les salariés, il y a nécessité de protéger ces populations, notamment des seniors, FO rappelle ses revendications :

- ▶ Mise en place d'un système de bonus/malus sur les contrats courts ;
- ▶ Préservation des droits des demandeurs d'emploi seniors ;
- ▶ Maintien du calcul du salaire journalier de référence pour le calcul de l'allocation de retour à l'emploi, notamment pour les salariés précaires.

## L'UNION DÉPARTEMENTALE DES RETRAITÉS

tient une permanence à la Bourse du Travail – 14, place Louis Imbach à ANGERS

Prochaines permanences :

**21 mars - 4 avril - 18 avril**

**de 14 h 30 à 16 h 30 — bureau 243**

**tél : 02 41 25 49 60**



## Une urgence : se préparer à défendre notre protection sociale !

**T**ous les candidats à l'élection présidentielle présentent des programmes en matière de protection sociale, en particulier sur l'assurance maladie, les retraites et le chômage. Dans le numéro de novembre-décembre du *Combat Social*, nous avons évoqué le « revenu universel » de Benoît Hamon en indiquant en quoi il est une machine de guerre

contre la sécurité sociale. Ce mois-ci, il nous a paru intéressant de nous arrêter sur les programmes d'Emmanuel Macron et de François Fillon, fortement convergents sur les sujets de protection sociale.

**Nb :** Le détail des programmes repris ici l'a été sur les sites officiels des candidats ou sur la base de leurs déclarations.

### Le financement de la protection sociale

**L**es deux candidats veulent transférer le financement de la sécurité sociale et du chômage sur l'impôt, selon des techniques assez semblables (mix CSG/TVA pour Fillon; CSG, TVA, taxes écolos pour Macron) avec pour résultat à terme la fin du financement de la Sécurité sociale par les cotisations.

Or la Sécurité sociale issue des ordonnances de 45 et l'assurance chômage sont, encore aujourd'hui, majoritairement financées par les cotisations sociales, c'est-à-dire le salaire différé.

C'est la mise en œuvre du principe qui a présidé à la création de la Sécu : chacun finance à hauteur de ses moyens, chacun bénéficie à hauteur de ses besoins.

Dès lors qu'il relèverait de l'impôt, le financement de la protection sociale change de nature.

Il ne s'agirait plus de salaire différé échappant aux circuits financiers, matérialisation concrète de la solidarité ouvrière. Il s'agirait d'un impôt dont l'état pourrait faire ce qu'il veut.

Couplée à une politique de réduction budgétaire revendiquée par l'un et l'autre (15 milliards de coupes budgétaires dans l'Assurance maladie [et 10 milliards dans l'assurance chômage!] pour Macron, 20 milliards de coupes dans la Sécurité sociale pour Fillon), l'étatisation serait le premier pas vers la privatisation de la protection sociale.

En baissant la prise en charge par la Sécurité sociale (économies obligent), et ainsi augmentant mécaniquement le « reste à charge » pour les assurés sociaux, on transfère la couverture de ce reste à charge vers le secteur privé (mutuelles, assurances privées...) pour ceux qui en ont les moyens. Les autres? Et bien ils ne se soigneront pas.

### L'indemnisation du chômage

**F**rançois Fillon, dans le droit fil des revendications que le patronat a présenté aux candidats (son fameux « livret bleu ») souhaite plafonner les allocations chômage et, surtout, les rendre dégressives. En gros, durcir les règles pour recevoir des allocations, qui diminueraient à mesure que l'on est au chômage et rendre l'indemnisation moins longue.

Pour Emmanuel Macron, il faut étatiser l'assurance chômage et l'étendre à toutes les catégories. Ce qui signifie en réalité la mort de l'assurance chômage telle qu'elle est conçue aujourd'hui, remplacée par une allocation chômage minimale universelle qui permettrait d'assurer une sorte de filet de sécurité minimal à l'ensemble de la population active (salariés, commerçants, indépendants, etc.), financé par la solidarité nationale (l'impôt).

### Les retraites

**L**a potion Fillon est brutale : repousser l'âge de départ à la retraite à 65 ans, supprimer les régimes spéciaux, aligner des règles du public sur celles du privé, ajouter un étage de capitalisation aux retraites par répartition, et à terme fusionner l'ensemble des régimes dans un régime unique à points.

Celle de macron est étrangement semblable. S'il ne propose pas de repousser l'âge de la retraite, il propose lui aussi de faire converger tous les régimes existants vers un régime unique à points.

Pour l'un comme pour l'autre donc, c'est la fin d'un droit collectif à la retraite avec, sous prétexte d'équité, un « régime universel » où chacun accumulerait individuellement des points tout au long de sa vie professionnelle. Chacun pourra partir à l'âge légal... À condition que ce chacun ait acquis suffisamment de points pour se constituer une retraite décente.

Sinon? Et bien il pourra continuer de travailler « volontairement ». C'est ce que Macron appelle « la retraite à la carte ».

Remarquons que la fusion de tous les régimes en un seul, par points ou en compte notionnels est une « revendication » que la CFDT continue de mettre en avant.

### Et le « dialogue social » ?

**D**ans son programme, François Fillon propose de « modifier les règles du dialogue social », notamment en donnant « le dernier mot aux salariés grâce au référendum d'entreprise »; en instituant la liberté de candidature au premier tour des élections professionnelles; en relevant les seuils sociaux et, pour les représentants du personnel, en limitant le temps consacré à l'exercice des mandats à 50 % du temps de travail. Un renforcement de la Loi El Khomri donc.

Macron, lui, veut « simplifier » les instances de représentation du personnel : une instance unique de représentation reprenant l'ensemble des attributions des comités d'entreprises, délégués du personnel et CHSCT serait mise en place dans toutes les entreprises et tous les groupes sans limitation de plafond. L'essentiel de la négociation serait, pour lui, renvoyé dans l'entreprise et le Code du travail « considérablement simplifié ». Lui aussi, donc, veut poursuivre et amplifier la loi El Khomri (qui aurait dû s'appeler « Macron 2 » d'ailleurs).

### L'avertissement du 7 mars

**N**os candidats devraient ouvrir les yeux. Le 7 mars, par dizaine de milliers, nous avons fait grève pour défendre la sécurité sociale, l'hôpital, l'emploi public.

Que l'un ou l'autre, élu, tente de faire passer ses plans, et il devra immanquablement se heurter à la classe ouvrière rassemblée avec ses syndicats indépendants, dont le nôtre.

À bon entendeur...

# Assemblées générales des syndicats

## AG du syndicat du bâtiment : un mot d'ordre : développer le syndicat !

L'AG du bâtiment c'est déroulé le 3 février 2017. Présidée par Jean-Jacques Nicolai du bureau de l'UD, elle regroupait les sections des entreprises

ETI, LUCAS, HERSANT, et ECLIM ; Combat social a rencontré Noël Xavier, son secrétaire.

### Peux-tu m'indiquer comment s'est déroulé votre AG ?

Comme traditionnellement, un rapport d'activité et un rapport financier ont été présentés et votés.

Dans mon introduction, je suis revenu le fait que notre syndicat a pris toute sa place dans les journées de grèves menées au cours du combat contre la loi Travail. Les camarades du syndicat ont fait grève et ont été présent pour chacune des échéances : manifestations, rassemblements, manifestation nationale.

Nous avons aussi très régulièrement assisté aux initiatives interprofessionnelles de l'UD comme l'AG par exemple. Nous avons ensuite évoqué l'éventuelle participation au 7 mars d'une délégation du syndicat, mais il n'a pas été possible d'en constituer une... Nous souhaitons réaffirmer notre solidarité avec les camarades du public, mais personne n'a pu se dégager.

J'ai ensuite rendu compte de mon mandat dans les instances paritaires régionales.

### Peux-tu détailler le sujet ?

Lors des négociations salariales, les employeurs ont ouvert la négociation avec

une proposition à 0,4 %, puis 0,6 %... La délégation FO régionale a décidé de ne pas perdre son temps et a quitté la table des négociations pour indiquer fermement aux patrons qu'il se fichaient de nous, d'autant que la CAPEB annonce à grand coup de publicité que l'activité repart dans le bâtiment. Gilles BOULARD, représentant régional FO du bâtiment a depuis été contacté à plusieurs reprises par les patrons pour qu'il signe. Mais ces derniers ont refusé d'aller au-delà de 0,8 %.

Nous avons consulté les adhérents, il a été décidé de refuser de signer à 0,8 %.

Concernant les autres instances paritaires, la « carte BTP<sup>1</sup> » est en cours dans la région depuis janvier 2017. Elle a été instituée pour lutter contre la fraude.

FO a rappelé à la réunion paritaire de décembre que cette carte n'est pas une mauvaise initiative mais ce sont surtout des moyens de contrôle humain [DIRECTE et URSSAF] qu'il faudrait mettre en place si on veut lutter efficacement contre le travail illégal. Une carte d'identités professionnelle n'a pas grand sens si personne ne vient la contrôler!

### Avez-vous évoqué la situation dans

<sup>1</sup> Carte d'identité professionnelle que tout salarié du bâtiment et des travaux publics se rendant sur des chantiers doit posséder — NDLR

### votre secteur ?

Bien sûr. J'ai en particulier détaillé quelques extraits du bilan économique et social dans le secteur du bâtiment sur les pays de Loire.

Sur les 10 premiers mois de l'année 2016, le nombre de créations est de 293, en stagnation par rapport à 2016. Les créations sur ces 2 années est en large retrait par rapport à l'année 2014 durant laquelle 1 112 entreprises avaient été créées dans les Pays de la Loire.

Les cessations d'activité sont par contre en forte augmentation en 2016 avec 1 966 cessations de janvier à octobre 2016 contre 420 cessations durant 2015.

Autrement dit, la situation de l'emploi dans notre secteur reste fragile, comme l'illustrent les chiffres suivants : A fin décembre 2015, le nombre de salariés du bâtiment baisse de 3,2 % alors que l'intérim croît, lui, de 8,4 % : lorsqu'il y a embauche, les employeurs recourent de préférence à l'intérim !

### Un mot pour conclure ?

Nous avons décidé de renforcer notre présence dans le bâtiment en faisant le plus de visites de chantiers possible. Notre syndicat est de reconstitution récente et nous devons le développer !



Le syndicat du bâtiment. Au centre, Noël Xavier, son secrétaire

## Ag du syndicat des Transports

Les camarades des transports se sont réunis en AG annuelle le 14 janvier dernier à l'UL de Trélazé, en présence de Catherine Rochard. Les entreprises Heppner; Lumineau; Transcosatal; Adiate et CAA étaient représentées.

Valéry Jouin, le secrétaire du syndicat, a présenté le rapport moral, Jean-Marc Bidault, trésorier le rapport de trésorerie.

Le syndicat s'est réuni 4 fois au cours de l'année. Les ordres du jour portaient principalement sur les situations dans les entreprises, sur les possibilités de syndicalisation et sur l'importance de la formation.

Dominique RODOT a représenté le syndicat lors du congrès de la Fédération des Transports de Canet en Roussillon les 25,26 et 27 mai 2016. Il y a prononcé un discours présentant d'une part la situation générale du transport dans le Maine-et-Loire et d'autre part la situation spécifique des Conducteurs en Période Scolaire, largement représentés

en nombre d'adhérents dans le 49.

Le syndicat a pris sa place dans le combat contre la loi El Khomri, pour certains des camarades en participants aux barages routiers, et par la participation aux diverses échéances. Le syndicat était présent en particulier lors de la manifestation du premier mai.

La discussion a tourné autour de la difficulté de mener une activité syndicale sur les entreprises et d'organiser la propagande des élections professionnelles dans le transport, les chauffeurs étant le plus souvent sur la route.

Catherine Rochard indique alors que l'UD fournira toute la logistique nécessaire (rédaction de tract, éventuellement appel à des volontaires d'autres syndicats de l'UD pour réaliser des diffusions, etc.) pour assurer le développement du syndicat, mais qu'il est très important que le bureau des transports rédige une ou deux fois par an un tract à diffuser dans les entreprises de transport du 49.

### ELECTION DU BUREAU

Valéry Jouin ne souhaitant pas se représenter au poste de Secrétaire du bureau et aucun des membres présents ne se présentant à ce poste, Catherine Rochard rappelle qu'une telle situation entraînerait une gestion purement administrative du bureau des transports par l'UD.

La fin des réunions causerait à terme une disparition du bureau des transports.

Afin d'éviter cette situation, Valéry Jouin propose sa candidature pour 2017.

Sont désignés au Bureau des Transports FO49 pour l'année 2017 :

Secrétaire : Valéry Jouin

Trésorier : Jean-Marc Bidault

Secrétaire Adjoint : Dominique Rodot.

Catherine Rochard a ensuite indiqué que l'UD fournira l'aide nécessaire pour aider le bureau des transports à se maintenir et à se développer,

## Ag du syndicat des Organismes Sociaux



Nos camarades des organismes de la sécurité sociale (Caisse Primaire d'Assurance Maladie — CPAM —, Caisse d'Allocations Familiales — CAF —, Union pour le Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales — URSSAF —) ont réuni leur assemblée générale le 28 février en présence de Catherine Rochard, qui représentait l'UD.

Pierre Yves Landreau, secrétaire du syndicat a présenté le rapport d'activité du syndicat.

L'activité du syndicat a été bien sûr rythmée par le combat mené, à la Sécu comme ailleurs contre la loi Travail. En particulier, les liens difficiles avec la CGT ont pu être renoués, notamment à partir du travail effectué à la CAF, ce

qui a permis d'obtenir plusieurs appels intersyndicaux FO-CGT aux diverses échéances de ce combat.

Pour ce qui est du contexte interne, il est profondément marqué par des restructurations, réorganisations, mutualisations menées à la hussarde dans toutes les branches.

Dans l'Assurance Maladie, après avoir considérablement asséchés les effectifs, et constatant que du coup, les caisses sont dans l'incapacité de remplir leurs missions, la Caisse Nationale a engagé un chantier, le « TRAM », (Travail en Réseau de l'Assurance Maladie) qui vise, de façon très concrète, à en finir avec les caisses de plein exercice et à constituer des pôles régionaux-voire nationaux — d'activité. Régionalisation, muta-

tions forcées, fermetures de sites voire de caisses, voilà la perspective ouverte par cette politique menée sous prétexte d'économies. Vous êtes invalide et vous habitez Angers? Votre pension sera peut-être, demain, gérée à Laval ou La Roche.

Et lorsque les agents alertent les directions face à cet éloignement des assurés sociaux, les directions répondent : « tout numérique ». Vous n'avez pas d'ordinateur? Vous maîtrisez mal Internet? Tant pis pour vous!

Ce qui est vrai dans l'Assurance Maladie l'est aussi dans les CAF et les URSSAF. Les URSSAF ont été régionalisées il y a peu d'années. Plus : il est question de mutualisations interrégionales. Les résultats de ces mutations sont catas-

trophiques. Retards, difficultés de gestions... à cela, les directions répondent elles aussi « tout numérique »... et ferment les accueils. Vous êtes artisan, petit patron, vous avez des soucis de cotisations? Et bien votre seul interlocuteur sera votre ordinateur.

Les CAF sont à la même enseigne : A part un accueil rapide qui consiste à vous accompagner devant un ordinateur, il n'y a plus d'accueil que sur rendez-vous. Face au manque de personnels, des caisses externalisent une partie de leur activité. La CAF d'Angers est allé, à un moment donné, jusqu'à externaliser une partie de sa réponse téléphonique. A cette période, vous appelez la CAF au

téléphone? Ce n'était peut-être pas un agent de la CAF qui vous répondait, mais un salarié d'un centre d'appel, formé à la va-vite, sous-payé, surexploité.

C'est dans cette situation que les salaires des agents sont figés depuis des années. De 2010 à 2016 les salaires ont été bloqués. En 2017 la CFDT, la CGC et la CFTC acceptent de signer une augmentation de 0,5 % pour solde de tous compte. Quel mépris pour les personnels!

Les camarades de la CAF sont longuement revenu sur un conflit dur qui les oppose à la direction, qui refuse d'appliquer un protocole d'accord récemment signé et qui concerne spécifiquement

les agents d'accueil. Plusieurs assemblées générales se sont tenues, des débrayages ont eu lieu.

Le combat mené par nos camarades de conserve avec la CGT, et contre une CFDT accompagnatrice qui au plan local n'applique pas ce qu'elle a signé au plan national, a finalement connu une conclusion heureuse : la direction locale comme la caisse nationale ont été désavouées par l'UCANSS.

Bonne nouvelle enfin : La section des retraités qui avait, depuis quelques années, un fonctionnement autonome réintègre le syndicat. Félicitons-en les camarades.

## Résultats d'élections professionnelles

### Élections dans les Très Petites Entreprises

**A**vec beaucoup de retard, le ministère du travail vient de nous communiquer les résultats départementaux des élections destinées aux salariés des très petites entreprises.

En Maine-et-Loire, un peu plus de 9 %

des électeurs se sont prononcés, c'est un taux de participation très faible même s'il est au dessus de la moyenne nationale (moins de 7 %).

Cette élection a été mise en place à la suite de la loi de 2008 sur la représentativité — loi que FO a combattu, loi

dont FO demande l'abrogation — pour éviter une invalidation de cette loi par le conseil constitutionnel

Il n'y a rien d'étonnant à ce que peu d'électeurs se soient prononcés : c'est une élection qui ne débouche pas immédiatement sur la mise en place de

représentants directs à même d'organiser la défense de leurs droits.

Dans ce contexte difficile, l'Union Départementale FORCE OUVRIERE se félicite d'obtenir 565 voix sur 4440 suffrages exprimés (12,13 %). Lors du précédent scrutin, le ministère du travail n'avait pas fourni les résultats par départements.

À l'échelle nationale, avec 13,01 % des voix, Force Ouvrière s'est maintenue en troisième position.

Le grand nombre d'organisations syndicales nationales et régionales en lice – une trentaine au total – a favorisé l'éparpillement.

Il n'y a pas eu besoin des élections dans les très petites entreprises pour que depuis toujours, dans nos permanences syndicales nous donnions des renseignements, des conseils, un appui juridique aux salariés qui s'adressent à nous quand il n'y a pas de présence syndicale et nous continuerons!

	Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Taux de part.	Blancs et nuls	Suffrages exprimés
Loire-Atlantique	92 584	7 850	8,5%	174	7 676
Maine-et-Loire	50 552	4 619	9,1%	179	4 440
Mayenne	18 250	1 618	8,9%	53	1 565
Sarthe	34 089	2 965	8,7%	89	2 876
Vendée	46 659	3 637	7,8%	99	3 538
TOTAL	242 134	20 689	8,5%	594	20 095

	FO		CGT		CFDT	
Loire-Atlantique	939	12,2%	1 651	21,5%	1 533	20,0%
Maine-et-Loire	565	12,7%	905	20,4%	851	19,2%
Mayenne	220	14,1%	312	19,9%	256	16,4%
Sarthe	379	13,2%	796	27,7%	422	14,7%
Vendée	477	13,5%	593	16,8%	810	22,9%
TOTAL	2 580	12,8%	4 257	21,2%	3 872	19,3%

	CFTC		CFE CGC		UNSA	
Loire-Atlantique	540	7,0%	227	3,0%	1 054	13,7%
Maine-et-Loire	351	7,9%	90	2,0%	641	14,4%
Mayenne	124	7,9%	38	2,4%	224	14,3%
Sarthe	172	6,0%	66	2,3%	424	14,7%
Vendée	301	8,5%	53	1,5%	507	14,3%
TOTAL	1 488	7,4%	474	2,4%	2 850	14,2%

	SUD		FSU		autres (14)	
Loire-Atlantique	301	3,9%	32	0,4%	1 399	18,2%
Maine-et-Loire	148	3,3%	21	0,5%	868	19,5%
Mayenne	50	3,2%	3	0,2%	338	21,6%
Sarthe	95	3,3%	8	0,3%	514	17,9%
Vendée	117	3,3%	3	0,1%	677	19,1%
TOTAL	711	3,5%	67	0,3%	3 796	18,9%



**ABROGATION  
DE LA  
LOI TRAVAIL !**

**MEETING**

**INTERSYNDICAL**

**CGT-FO-FSU-SUD-UNEF-UNL**

**22 MARS**

**18H30**

**SALLE FERNAND PELLOUTIER**

**BOURSE DU TRAVAIL**

**ANGERS**